Subventions pour les Équipes

Directives du Programme

Objectifs

Offrir, au travers des Fédérations Nationales et/ou des Associations Continentales, une aide à une Équipe Nationale et/ou à un groupe spécifique de joueurs pour préparer et participer à une compétition de niveau régional, continental ou international.

Bénéficiaires

Toutes les Associations Continentales (ACs) et Fédérations Nationales (FNs) en règle peuvent bénéficier de ce programme. Néanmoins, une priorité sera accordée aux demandeurs nécessitant un soutien mais ayant un potentiel avéré de développement. De plus, pour être éligible à ce programme l'équipe doit remplir au moins l'un des critères suivants :

- Une Équipe Nationale Féminine ou Masculine de n'importe quelle catégorie d'âge préparant la participation à une Coupe du Monde de Baseball, Softball ou Baseball5, ou ;
- Une Équipe Nationale Féminine ou Masculine de n'importe quelle catégorie d'âge préparant la participation à un Championnat Continental de Baseball, Softball ou Baseball5, ou ;
- Un groupe spécifique d'athlètes constitué pour la participation à une compétition internationale d'élite homologuée par la WBSC.

Description

Ce programme offre une aide financière aux Fédérations Nationales et aux Associations Continentales pour la préparation et/ou la participation d'une équipe aux événements suivants :

- Événements internationaux régionaux, ou ;
- Championnats Continentaux (senior et junior), ou ;
- Coupes du Monde de Baseball, Softball et Baseball5, ou ;
- Compétitions internationales d'Élite homologuées par la WBSC.

Plus particulièrement, les subventions allouées dans le cadre de ce programme peuvent être utilisées pour financer les items/activités suivants :

- Camps d'entrainements nationaux/internationaux ;
- Experts en entrainement ;
- Fourniture d'un équipement technique ;
- Participation à l'événement.

Procédure de Demande pour les Fédérations Nationales

La demande doit être soumise par la Fédération Nationale qui ne peut recevoir de subvention que pour au maximum un programme SPE par an. Afin d'accorder suffisamment de temps pour l'étude du dossier la demande officielle doit parvenir à la Commission Développement de la WBSC au moins trois mois avant le début du projet proposé. La demande doit notamment contenir les éléments suivants :

- Description de l'activité ;
- Date et lieu ;
- Principales attentes du projet et opportunités qu'il pourrait créer pour la Fédération Nationale ;
- Signature du Président de la Fédération Nationale, du Secrétaire Général ou du Directeur Exécutif ;

- Nom et coordonnées d'une personne en charge du suivi de la communication entre la Fédération Nationale et la WBSC ;
- Document présentant le détail des coûts.

En ce qui concerne la présentation détaillée des coûts, le document doit contenir tous les items/activités et le budget correspondant comme :

- Frais de déplacements nationaux et/ou internationaux, le cas échéant ;
- Frais d'hébergement et de restauration, le cas échéant ;
- Frais d'équipement, le cas échéant ;
- Assurance accident et maladie, si nécessaire.

Étude et Acceptation

La Commission Développement de la WBSC analysera la demande et fera un retour à la Fédération Nationale dans les 30 jours en fondant son analyse sur les critères suivants :

- Cohérence avec les directives et objectifs du programme ;
- Profil et niveau de l'équipe présentée ;
- Cohérence budgétaire ;
- Faisabilité du programme ;
- Garantie de participation de l'équipe ;
- Analyse coût/bénéfice.

En cas d'accord, la WBSC signera le formulaire de demande – en faisant de facto un contrat – et le renverra à la Fédération Nationale afin de permettre au programme d'être officiellement mis en œuvre.

Conditions Financières

Après l'analyse et l'approbation de la demande, la WBSC informera la Fédération Nationale de la subvention maximum disponible. Le

montant dépendra du périmètre de la proposition et des fonds disponibles.

La Fédération Nationale ne recevra la totalité de la subvention que si toutes les activités sont menées à terme et que les formalités administratives sont remplies.

Contrôle et Suivi

Lors du programme, la Fédération Nationale doit maintenir un contact permanent avec et informer la WBSC si nécessaire ou demandé.

Rapport Final

Dans les 30 jours suivant la fin du projet la Fédération Nationale doit présenter tous les documents en liant avec les items/activités approuvés à la WBSC.

Processus de Paiement

- Paiement d'une avance (60% du budget approuvé) juste après l'approbation officielle de la Commission Développement de la WBSC ;
- Solde (40% du budget approuvé) versé sur présentation du bilan et après acceptation du rapport final.

Procédure de Demande pour les Associations Continentales

La demande doit être soumise par l'Association Continentale qui ne peut recevoir de subvention que pour au maximum trois programmes SPE par an.

Afin d'accorder suffisamment de temps pour l'étude du dossier la demande officielle doit parvenir à la Commission Développement de la WBSC au moins trois mois avant le début du projet proposé.

La demande doit notamment contenir les éléments suivants :

- Description de l'activité ;
- Date et lieu ;
- Principales attentes du projet et opportunités qu'il pourrait créer pour la Fédération Nationale ;
- Signature du Président de l'Association Continentale, du Secrétaire Général ou du Directeur Exécutif ;
- Nom et coordonnées d'une personne en charge du suivi de la communication entre l'Association Continentale et la WBSC ;
- Document présentant le détail des coûts.

En ce qui concerne la présentation détaillée des coûts, le document doit contenir tous les items/activités et le budget correspondant comme :

- Frais de déplacements nationaux et/ou internationaux, le cas échéant ;
- Frais d'hébergement et de restauration, le cas échéant ;
- Frais d'équipement, le cas échéant ;
- Assurance accident et maladie, si nécessaire.

Étude et Acceptation

La Commission Développement de la WBSC analysera la demande et fera un retour à l'Association Continentale dans les 30 jours en fondant son analyse sur les critères suivants :

- Cohérence avec les directives et objectifs du programme ;
- Profil et niveau de l'équipe présentée ;
- Cohérence budgétaire ;
- Faisabilité du programme ;
- Garantie de participation de l'équipe ;
- Analyse coût/bénéfice.

En cas d'accord, la WBSC signera le formulaire de demande – en faisant de facto un contrat – et le renverra à l'Association Continentale afin de permettre au programme d'être officiellement mis en œuvre.

Conditions Financières

Après l'analyse et l'approbation de la demande, la WBSC informera l'Association Continentale de la subvention maximum disponible. Le montant dépendra du périmètre de la proposition et des fonds disponibles.

L'Association Continentale ne recevra la totalité de la subvention que si toutes les activités sont menées à terme et que les formalités administratives sont remplies.

Contrôle et Suivi

Lors du programme, l'Association Continentale doit maintenir un contact permanent avec et informer la WBSC si nécessaire ou demandé.

Rapport Final

Dans les 30 jours suivant la fin du projet la Fédération Nationale doit présenter tous les documents en liant avec les items/activités approuvés à la WBSC.

Processus de Paiement

- Paiement d'une avance (60% du budget approuvé) juste après l'approbation officielle de la Commission Développement de la WBSC ;
- Solde (40% du budget approuvé) versé sur présentation du bilan et après acceptation du rapport final.